

Date de convocation
1^{er} juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le **12 juillet à 19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07

Étaient présents :

Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Jean-Michel Planson, Gérard Lesage, Émilie Dabin, Catherine Legendre, Sylvain Bourgoïn

Absents excusés : Joëlle Besson, Élodie Dupond, Nicolas Bourgoïn
Secrétaire de séance : Émilie Dabin

Projet de parcours à vélo le long du canal de Berry

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le tracé du parcours à vélo entre Bourges et le lieu-dit Chambon sur le territoire de la commune de Saint-Just est finalisé. La commune d'Annoix n'a pas encore répondu pour le passage sur son territoire. La commune de Saint-Denis-de-Palin est concernée entre Annoix et le lieu-dit Sainte Radegonde sur le territoire de Dun-sur-Auron. Les terrains sur lesquels passeront les vélos doivent appartenir à la commune. La SAFER est compétente pour les démarches de transaction avec les actuels propriétaires en majorité les membres de la famille de Jacquolot du Boisrouvray. Pour agir, proposer des devis, la SAFER a besoin d'une convention avec la commune de Saint-Denis-de-Palin. Celle-ci est présentée au conseil municipal qui donne un avis favorable mais devra délibérer au cours de la prochaine réunion lorsque cette convention sera inscrite à l'ordre du jour ainsi que les devis.

Passerelle sur l'Auron : ajournement des travaux

La passerelle sur l'Auron est endommagée au niveau des mains courantes. Elle est donc fermée en raison du danger pour les usagers. Des devis ont été demandés. Monsieur le maire demande un ajournement des travaux pour le motif que le tracé du véloroute nécessite son déplacement et sa modification. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet ajournement.

Avancement des dossiers de travaux pour le projet touristique

Le projet touristique concerne l'aménagement de deux gîtes ruraux, l'agrandissement du restaurant et la rénovation de la salle polyvalente. Le département du Cher a attribué une subvention d'environ 20% des travaux estimés. Le financement de la Région Centre et du Syndicat départemental d'Énergie du Cher sont acquis mais les montants ne sont pas encore connus. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux par la Préfecture du Cher est conditionnée par l'obtention d'un permis de construire pour le restaurant. La demande a été déposée le 30 avril 2021 avec le concours du cabinet d'architecte AGORA. Le délai d'instruction est de cinq mois, soit le 30 septembre 2021. La commission d'accessibilité a donné un avis favorable.

Lorsque la DETR sera notifiée, les appels d'offres pourront être déposés sur une plateforme dématérialisée, pour chacun de ces quatre bâtiments.

Déploiement de la fibre optique par Berry Numérique

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la communauté de communes Le Dunois a été présenté au conseil communautaire par le directeur de Berry Numérique. La commune de Saint-Denis-de-Palin fait partie de la première phase qui sera achevée à la fin de l'année 2022.

Location des logements communaux 2a et 2b rue des Varennes

France Loire, gestionnaire des deux logements communaux situés 2a et 2b rue des Varennes a attribué ces logements à deux familles qui en ont fait la demande.

Maintenance des poteaux d'incendie

Les sapeurs pompiers n'assurent plus de visite annuelle des poteaux d'incendie. La convention de contrôle a été dénoncée par le SMEACL. Veolia a transmis une offre de convention avec un tarif de 100 euros HT par poteau d'incendie, soit 500 euros HT par an pour les 5 poteaux dont dispose la commune de Saint-Denis-de-Palin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et charge monsieur le maire de la signer.

Rénovation du tableau d'affichage place de la liberté

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le tableau d'affichage place de la liberté est endommagé : le plexiglas est devenu opaque et ne permet plus de lire les affiches. Il propose de demander un devis de rénovation à l'entreprise Delange à Dun-sur-Auron. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Débts de boissons : conservation de la licence IV pour le restaurant

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la licence IV de débits de boissons appartenant à la commune de Saint-Denis-de-Palin, n'est plus exploitée depuis le 31 décembre 2016, date du départ en retraite de la gérante du restaurant Le Palinois.

Pour ne pas faire l'objet d'une péremption (un débit de boissons qui a cessé d'exister depuis plus de cinq ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis – article L. 3333-1 du code de la santé publique), il est nécessaire que cette licence fasse l'objet d'une mutation qui indique un exploitant personne physique qui aura suivi une formation « permis d'exploitation ». La commune peut déléguer la responsabilité de l'exploitation du débit de boisson à une personne privée au moyen d'un contrat administratif.

La licence est attachée à une personne et à un fonds de commerce. Ce local peut être mis à disposition par la commune dans le cadre d'une convention, est une installation fixe et permanente.

Monsieur Jean-Michel Planson recherche un volontaire pour suivre cette formation et ouvrir ce débit de boissons. Il se renseigne pour savoir si le délai de cinq ans sans exploitation peut être prolongé suite à la crise sanitaire obligeant la fermeture des restaurants pendant plusieurs mois.

Fêtes et cérémonies : feu d'artifice du 14 juillet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contexte sanitaire était incertain au moment de commander le feu d'artifice et qu'il n'est pas possible de le conserver sans danger pendant une année. Il a donc décidé de ne pas en commander. La fête nationale n'aura donc pas lieu à Saint-Denis-de-Palin en 2021.

Entretien de la commune et arrosage d'été

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la rambarde en bois de la passerelle sur l'Auron est détériorée et présente un danger pour les usagers. Il propose d'en interdire l'accès au moyen de barrières et panneaux de signalisation sur lesquels sera apposé un arrêté municipal et de solliciter un devis d'une entreprise pour une rambarde métallique. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Questions diverses

La Loi pour l'accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014 a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux communautés de communes. Cependant, au moins 25 % des conseils municipaux représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes du Dunois se sont opposés au transfert, celui-ci ne sera pas réalisé. Monsieur le maire étudie la possibilité de faire établir un autre document d'urbanisme qu'est une carte intercommunale.

L'ambrosie prolifère partout. Émilie Dabin, référente ambrosie auprès du Pays Berry Saint-Amandois, propose d'obtenir un document d'information à diffuser sur le site Web de la commune et par l'application Ki&Ki.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 12 juillet 2021

**La secrétaire de séance,
Émilie Dabin**